

COMITE REGIONAL DU SPORT AUTOMOBILE LIMOUSIN

CHAMPIONNAT AUTOMOBILE

REGLEMENT 2012

ARTICLE 1-ORGANISATION :

Le COMITE REGIONAL du SPORT AUTOMOBILE du LIMOUSIN organise :

1.1 Un CHAMPIONNAT réservé aux spécialités suivantes :

- un CHAMPIONNAT **PILOTES RALLYES**
- un CHAMPIONNAT **NAVIGATEURS RALLYES**
- un CHAMPIONNAT **SLALOMS**
- un CHAMPIONNAT **COURSES DE CÔTES**
- un CHAMPIONNAT **AUTO-CROSS**
- un CHAMPIONNAT **SPRINT-CAR**
- un CHAMPIONNAT **CAMION-CROSS**
- un CHAMPIONNAT **COMBINE ASPHALTE**

1.2 Une COUPE récompensera éventuellement les pilotes ayant accédé aux podiums nationaux divers :

- Championnats de France
- Coupes de France
- Coupes de Marques
- Trophées Nationaux

1.3 Une COUPE du Meilleur Jeune récompensera dans chaque CHAMPIONNAT le premier licencié du classement final âgé de moins de 25 ans au 1^o janvier 2012.

1.4 Un TROPHEE récompensera les Officiels pour leurs participations aux épreuves.

1.5 Un TROPHEE d'HONNEUR pourra être décerné par le Comité Directeur.

ARTICLE 2-OBLIGATIONS :

2.1 Les différents classements sont exclusivement réservés aux licenciés du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin (les titulaires d'un Titre de Participation en sont exclus).

2.2 Tout licencié qui n'aura pas pris le départ d'au moins une épreuve organisée dans le Comité Régional du Limousin (dans la même discipline que celle où il est classé) n'apparaîtra pas au classement final du Championnat, et ne pourra prétendre à aucun titre ou récompense prévus à l'article 1.

ARTICLE 3-CHAMPIONNATS PILOTES RALLYES, NAVIGATEURS RALLYES, SLALOMS et COURSES DE CÔTES :

3.1 Attribution des points : Le nombre de points attribués dans chaque épreuve sera comptabilisé en appliquant le barème ci-après au classement de chaque épreuve. Les classements seront établis en tenant compte des places réelles de chaque pilote ou copilote.

Classement	Groupe	Classe (2 partants et +)	Classe (1 partant)
1 ^o	10 points	15 points	7.5 points
2 ^o	6 points	12 points	
3 ^o	4 points	9 points	
4 ^o	3 points	7 points	
5 ^o	2 points	5 points	
6 ^o	1 point		

Dans les groupes comprenant moins de 5 partants, seuls les points des classes seront attribués.

- 3.1.1 : Bonus participatif :** tout licencié qui prendra le départ d'une épreuve inscrite à l'un des calendriers des championnats du CRSA Limousin se verra attribuer 5 pts (par participation), et ce, même s'il n'est pas classé.
- 3.1.2 : Véhicules autorisés :** se référer au règlement de la Coupe de France 2012 de la discipline concernée.
- 3.1.3 :** en cas de présence de pilotes étrangers ou prioritaires FFSA, dans l'une des épreuves retenues, l'attribution des points s'effectuera sans tenir compte de ces derniers.

Ex n°1 : Si au Rallye Vienne et Glane un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 3° de Groupe (avec plus de 5 partants) et 3° de Classe (avec 2 partants ou plus) derrière deux concurrents licenciés dans d'autres CRSA que celui du Limousin, il marquera 13 pts (4 au Groupe + 9 à la Classe, le tout avec un coefficient 2).

Ex n°2 : Si au Rallye de la Guirlande un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 1° de Groupe (avec moins de 5 partants) et 1° de Classe (seul partant dans sa classe), il marquera 7.5 pts (0 au Groupe + 7.5 à la Classe, le tout avec un coefficient 1).

Ex n°3 : Si au Rallye de Sarlat un concurrent licencié du CRSA Limousin se classe 2° de Groupe (avec plus de 5 partants) et 1° de Classe (avec 2 partants ou plus) derrière un concurrent licencié dans un autre CRSA que celui du Limousin, il marquera 21 pts (6 au Groupe + 15 à la Classe, le tout avec un coefficient 1).

3.2 Epreuves retenues et classements:

3.2.1 : RALLYES : Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	ASA	Coeff.
09-10 mars	Rallye de la Vienne (N)	ASA Poitou	1.5
17-18 mars	Rallye 24 Dordogne-Périgord	ASACSO	1
31 mars-01 avril	Rallye de la Porcelaine	ASA Mauve	2
28-29 avril	Rallye de la Guirlande	ASA Augias	1
30 avril-01 mai	Rallye de la gentiane	ASA Arverne	1
04-05 mai	Rallye du Clain	ASA Vienne Auto Com.	1
05 mai	Rallye du Sud Berry	ASA La Châtre	1
17-18-19 mai	Rallye Région Limousin (N)	ASALAC	3
26-27 mai	Rallye du Printemps de Bords	ASASAO	1
15-16-17 juin	Rallye des 3 Châteaux (N)	ASA Castines	1.5
30 juin-01 juillet	Rallye de St Sornin-Leulac/Châteauponsac	ASA Mauve	2
14-15 juillet	Rallye du Foie Gras et de la Truffe (N)	ASACSO	1.5
18-19 août	Rallye des 12 Travaux d'Hercules	ASA Augias	1
08-09 septembre	Rallye du Pays de St Yrieix (N)	ASA St Martial	2.5
29 septembre	Rallye Vienne et Glane	ASA terre de St Junien	2
06-07 octobre	Rallye de Sarlat	ASA des 4 Couleurs	1

3.2.2 : Classement : établi sur les 8 meilleurs résultats (au groupe et à la classe) :

- 3 meilleurs résultats obtenus dans le CRSA Limousin (coeff. 2, 2,5 ou 3).
- 5 meilleurs résultats obtenus dans les épreuves retenues ci-dessus, hors CRSA Limousin (coeff. 1 ou 1.5).

L'attribution des points au groupe et à la classe, sera identique, quelle que soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,...).

3.2.3 : COURSES DE COTES : Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	ASA	Coef
28-29 avril	Course de Côte de la Membrolle sur Choisille	ASA Perche et Val de Loire	1
26-27 mai	Course de Côte du Crochu	ASA Perche et Val de Loire	1
02-03 juin	Course de Côte de Sancerre	ASA du Centre	1
16-17 juin	Course de Côte de La Celle Dunoise	ASA Mauve	2.5
23-24 juin	Course de Côte de Courpière	ASA Dôme Forez	1
30 juin-01 juillet	Course de Côte de Freteval	ASA Perche et Val de Loire	1
07-08 juillet	Course de Côte de Marquay	ASA des 4 Couleurs	1
21-22 juillet	Course de Côte de Revel St Ferréol	ASA des Capitouls	1
28-29 juillet	Course de Côte de La Tardes	ASA St Martial	2.5
03-04-05 août	Course de Côte du Mont Dore (N)	ASA du Mont Dore	2.5
14-15 août	Course de Côte de St Antonin Noble Val	ASA Ingres	1
08-09 septembre	Course de Côte de Durtol-Orcines	ASA Dôme Forez	1

3.2.4 : Classement : établi sur les 7 meilleurs résultats (au groupe et à la classe) :

- le meilleur résultat obtenu dans le CRSA Limousin (coeff. 2,5)
- 6 meilleurs résultats obtenus dans les épreuves retenues ci-dessus, hors CRSA Limousin (coeff. 1 ou 2,5).

L'attribution de points au groupe et à la classe, sera identique, quelle que soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,...).

3.2.5 : SLALOMS : Epreuves retenues et coefficients.

Date	Epreuve	ASA	Coef.
17-18 mars	Slalom de Printemps du Boischaud	ASA La Châtre	1
07-08 avril	Slalom du St Amandois	ASA du Centre	1
12-13 mai	Slalom de Romorantin	ASA Perche et Val de Loire	1
17 mai	Slalom de La Mothe St Héray	ASA augias	1
19-20 mai	Slalom de Bourges	ASA du Centre	1
26-27 mai	Slalom d'Aurillac-Pers	ASA Clermont Racing	1
09-10 juin	Slalom Poursuite d' Agen	ASA Gascogne Agenais	1
23-24 juin	Slalom des Ecuries d'Augias-Lezay	ASA Augias	1
10 juillet	Slalom de Rochefort-Martrou	ASA Richelieu	1
28-29 juillet	Slalom d'Été du Boischaud	ASA La Châtre	1
25-26 août	Slalom de SAVI Compétition	ASA du Centre	1
25-26 août	Slalom Fontenaysien	ASA de la Vallée de la Vie	1
01-02 septembre	Slalom du Limousin	ASA Mauve	2.5
08-09 septembre	Slalom de la Côte Sablaise	ASA Vendée Océan	1
07 octobre	Slalom du Giennois	ASA du Loiret	1

3.2.6 : Classement : établi sur 7 meilleurs résultats (au groupe et à la classe) :

- le résultat obtenu dans le CRSA Limousin (coeff. 2,5).
- les 6 meilleurs résultats obtenus dans les épreuves retenues ci-dessus, hors CRSA Limousin (coeff. 1).

L'attribution des points sera identique au groupe et à la classe, quelle que soit la catégorie de l'épreuve retenue (régionale, nationale,...).

ARTICLE 4-CHAMPIONNAT COMBINE-ASPHALTE :

4.1 : Licenciés concernés : Ce Championnat est ouvert à tout licencié étant classé dans au moins deux disciplines asphaltes (Rallye pilote, Rallye copilote, Slalom et Course de Côte) des Championnats du CRSA Limousin.

4.2 : Classement : Le classement se fera en additionnant le meilleur total de points obtenu dans 2 des disciplines concernées des Championnats du CRSA Limousin.

Ex n°1 : le licencié X a obtenu 154 pts au Championnat des Pilotes Rallyes, 53 pts au Championnat Slaloms et 20 pts au Championnat Courses de Côtes : on retiendra ses deux meilleurs totaux soit $154 + 53 = 207$ pts.

Ex n°2 : le licencié Y a obtenu 75 pts au Championnat des Copilotes Rallyes, 25 pts au Championnat Slaloms et 20 pts au Championnat des Courses de Côtes : on retiendra ses deux meilleurs totaux soit : $75 + 25 = 100$ pts.

Ex n°3 : le licencié Z a obtenu 158 pts au Championnat Slaloms et 60 pts au Championnat Courses de Côtes : on retiendra donc : $158 + 60 = 218$ pts.

ARTICLE 5-CHAMPIONNATS AUTO-CROSS, SPRINT-CAR et CAMION-CROSS :

5.1 Les classements sont effectués par l'addition des points obtenus dans chaque discipline à partir des trois bases de calcul suivantes :

- les points obtenus au classement de la Coupe de France* de la discipline.
- les points obtenus à l'épreuve de la même discipline organisée par l'ASA Terre de Saint-Junien, inscrite au calendrier du Comité Régional au 1^o Janvier 2012, sans tenir compte d'éventuelles annulations (ne pouvant faire annuler le Championnat) ou d'inscriptions tardives d'épreuves (ne pouvant pas alors compter pour ce Championnat). Ces points sont **ceux** attribués à partir **du classement réel** des licenciés du Comité Régional établi pour cette épreuve, **auxquels sera appliqué un coefficient de 3**. Le barème des points appliqué pour cette épreuve est le même que celui défini pour les épreuves retenues pour la Coupe de France* de la discipline concernée.
- les points obtenus aux épreuves de la même discipline organisées par l'ASA du Circuit de Faleyras Gironde (Auto-cross et Sprint Car de Faleyras les 1 et 2 septembre 2012) et par l'ASA du Centre (Auto-cross et Sprint car de Bourges Allogny les 29 et 32 septembre 2012), **auxquels sera appliqué un coefficient de 1.5**.

5.2 Classement Général Final : pour les licenciés ayant concouru dans plusieurs catégories d'une même discipline, seuls seront retenus, pour le classement général final de la discipline, les points obtenus dans la catégorie où ils auront le total le plus élevé.

5.3 Les points obtenus à l'épreuve de la discipline organisée par l'ASA Terre de Saint-Junien, sont cumulables avec ceux obtenus au classement de la Coupe de France* 2012 de la discipline, dans le cas où les résultats de cette épreuve serait également pris en compte dans les meilleurs résultats pour le classement de la Coupe de France*

ARTICLE 6-TROPHEE DES OFFICIELS :

6.1 Il récompense **la participation** aux épreuves aux cours de l'année des officiels. Ce classement est réservé exclusivement aux détenteurs de licences de Commissaire de Route, de Commissaire de Circuit, de Commissaire Chef de Poste Route, de Commissaire Chef de Poste

Circuit, de Commissaire Stagiaire, et de Volontaire, à l'exclusion des membres du Comité Directeur du Comité Régional et des Présidents d'ASA.

6.2 Chaque Président d'ASA choisit le licencié de son association, qu'il souhaite voir récompenser, lors de la Remise des Prix du CRSA Limousin

ARTICLE 7-TROPHEE D'HONNEUR:

Il récompense un ou des exploits sportifs de l'année sur décision du Comité Directeur, après proposition des ASA et/ou d'un membre du Comité Directeur. **Il** peut également être attribué dans les mêmes conditions pour honorer une personnalité particulièrement méritante vis-à-vis du Sport Automobile, licenciée ou non.

Pour conserver toute sa valeur, cette distinction doit rester exceptionnelle.

ARTICLE 8-PRIX :

Les prix distribués lors de la Remise des Prix annuelle sont redéfinis tous les ans par le Comité Directeur.

Pour 2011, la répartition des prix se fera de la manière suivante :

Catégorie	1°	2°	3°
Pilotes Rallyes	275.00 euros	137.00 euros	107.00 euros
Copilotes Rallyes	275.00 euros	137.00 euros	107.00 euros
Courses de Côtes	230.00 euros	122.00 euros	75.00 euros
Slaloms	230.00 euros	122.00 euros	75.00 euros
Auto-Cross	230.00 euros	122.00 euros	75.00 euros
Sprint-Car	230.00 euros	122.00 euros	75.00 euros
Camion-Cross	150.00 euros	122.00 euros	75.00 euros
Combiné Asphalte	200.00 euros	100.00 euros	50.00 euros

* les sommes indiquées ci-dessus sont un minimum attribuable.

ARTICLE 9-CALENDRIER ADMINISTRATIF ET RECOURS EVENTUELS :

9.1 Les classements seront considérés comme définitifs le **30 octobre 2012**.

9.2 Le palmarès sera communiqué aux ASA le **2 Novembre 2012**, ainsi qu'à tous les récipiendaires.

9.3 Les récipiendaires non présents à la Remise des Prix (sauf cas de force majeure) perdront le bénéfice de leurs prix.

9.4 Tous les cas non prévus au présent règlement, ainsi que tous les éventuels litiges, seront examinés et jugés par le Bureau du Comité Régional du Sport Automobile du Limousin.

* Coupes et Championnats confondus pour les 4 Divisions en Auto-Cross, Coupes et Trophées confondus pour les 3 Divisions en Sprint-Car, et les 4 Classes confondues en Camion-Cross.

N.B : les dates des différentes épreuves sont données à titre indicatif et susceptibles d'être modifiées par les organisateurs. Au cas où une épreuve extérieure au CRSA Limousin se retrouverait après changement de date en concurrence avec une épreuve organisée par une ASA du CRSA Limousin, l'épreuve extérieure au CRSA Limousin ne pourrait plus être retenue dans le Championnat Automobile du Limousin concerné.